



Les droits pour mère isolée d'un bébé né en France?

Par **Irene1983**, le **19/12/2014** à **01:27**

Bonjour

Je suis arrivée en France depuis 03 2008 pour mes études de Bac +1 jusqu'à Bac + 5. J'étais enceinte 2013, en master 2. J'ai eu un bébé 05 2014, et je n'ai pas passé mon diplôme mais l'année validée. J'ai renouvelé mes études cette année mais non validé à cause de l'occupation de mon bébé avant une maladie hypospadia.

J'ai travaillé un an en avant de la preuve de taxe en 2011. Je ne peux plus bien vivre à mon pays original sans mariage en avant un bébé, aussi je ne veux plus en retourner avec mon bébé.

Aura-t-il une possibilité de renouvellement ou de changement du titre de séjour pour ma situation? Mon titre de séjour est de statut d'étudiant valable jusqu'à 10 2015.

Merci sincèrement.

Par **Irene1983**, le **19/12/2014** à **01:40**

Je n'ai rien de l'info perso correcte de son père, donc je n'ai pas déclaré de l'info du père. vue que je l'ai rencontré en vacances, et il n'était pas au courant de ce bébé et s'est suicidé.

Par **chris_idv**, le **20/12/2014** à **10:10**

Bonjour,

Votre enfant est né en France, mais de parents étrangers (vous êtes de nationalité étrangère et le père s'étant suicidé, a priori sans avoir reconnu l'enfant, il n'est pas possible de prouver la nationalité éventuellement française du père de l'enfant, si tel est le cas).

Vous pouvez utilement consulter le lien ci après:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F295.xhtml>

Cordialement,